



Ville de Montesson

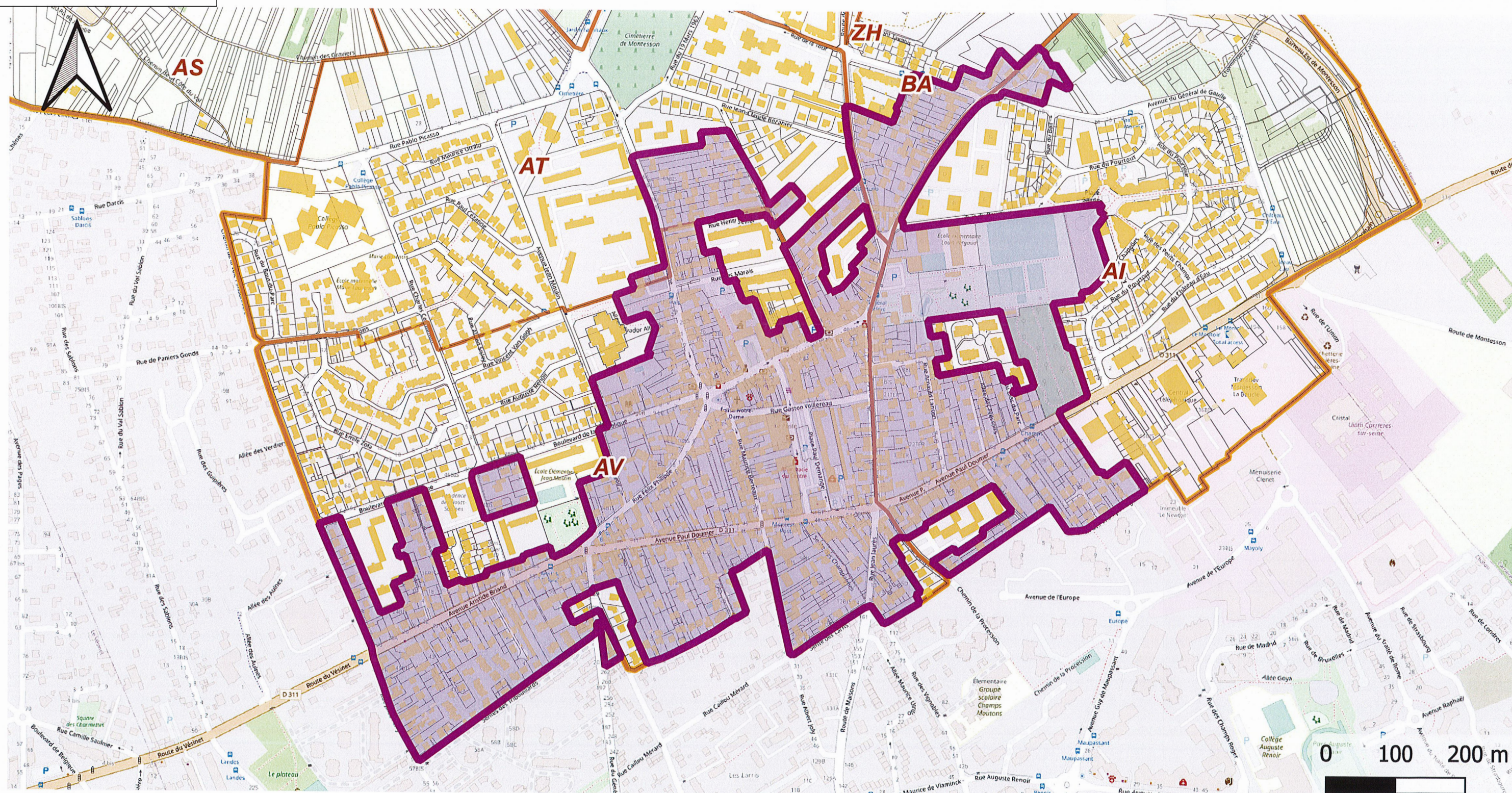
Plan Local d'Urbanisme Révisé



7.3.s Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 20 juillet 2020

Mises à jour des annexes par arrêté du Maire du 30 juin 2022



Périmètre de DP commercial

Cadastre

Sections cadastrales

Bâti dur

Périmètre de la commune

Parcelles cadastrales

Bâti léger

Instauration du Droit de préemption commercial - Quartier du Centre

Échelle : 1:7 500

Création carte : Mairie de Montesson - Service urbanisme - mai 2021

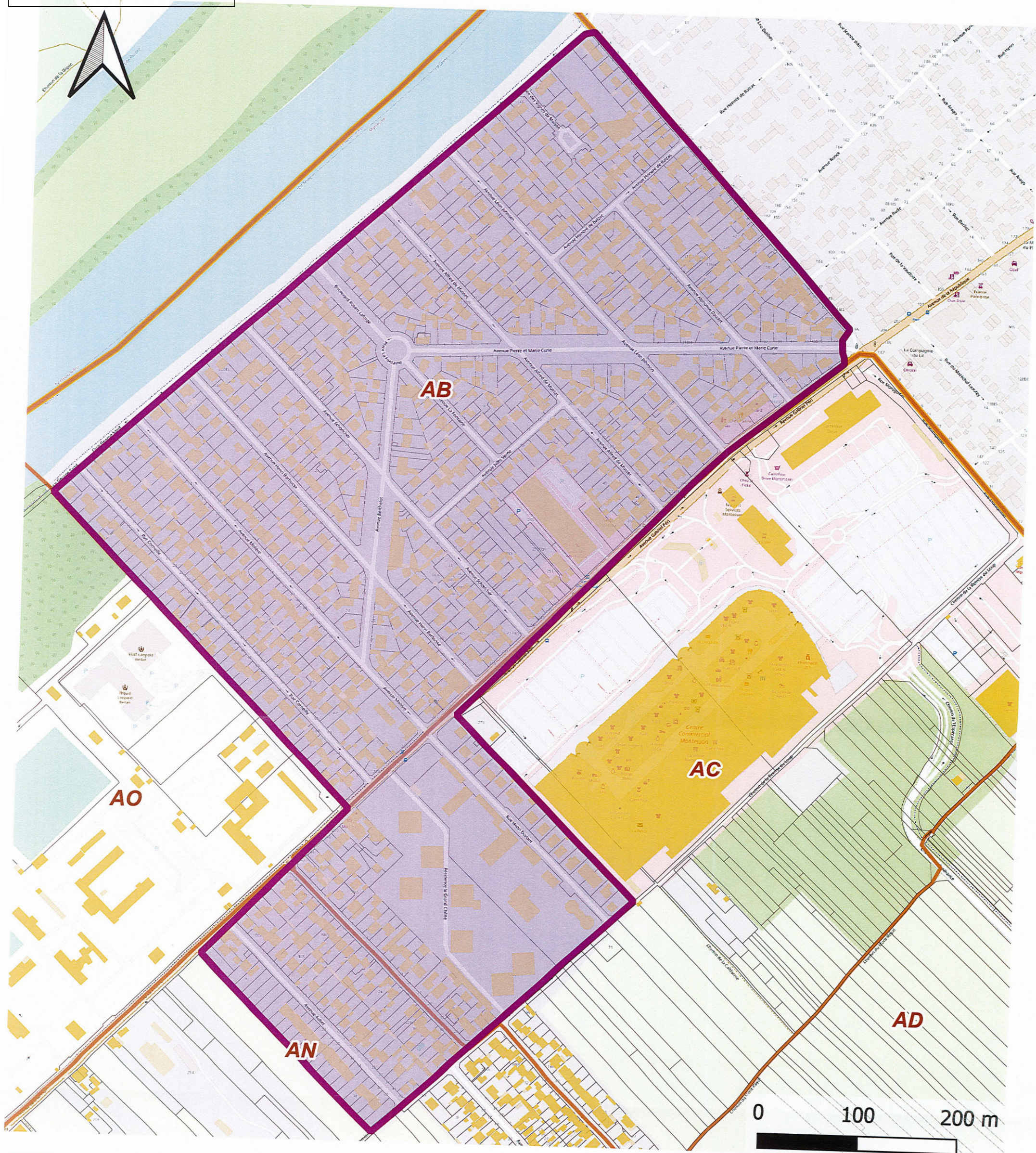
Fond de carte Open Street Map ; Cadastre Etalab (février 2021)

Vu pour être annexé à
la délibération n° 21-86
du Conseil Municipal
du 05 JUIL 2021

Le Maire



Nicole Bristol



Périmètre de DP commercial

Cadastre

Périmètre de la commune

Sections cadastrales

Parcelles cadastrales

Bâti dur

Bâti léger

Instauration du Droit de préemption commercial - Quartier de la Borde

Vu pour être annexé à
la délibération n° 21-86
du Conseil Municipal
du 05 JUL 2021



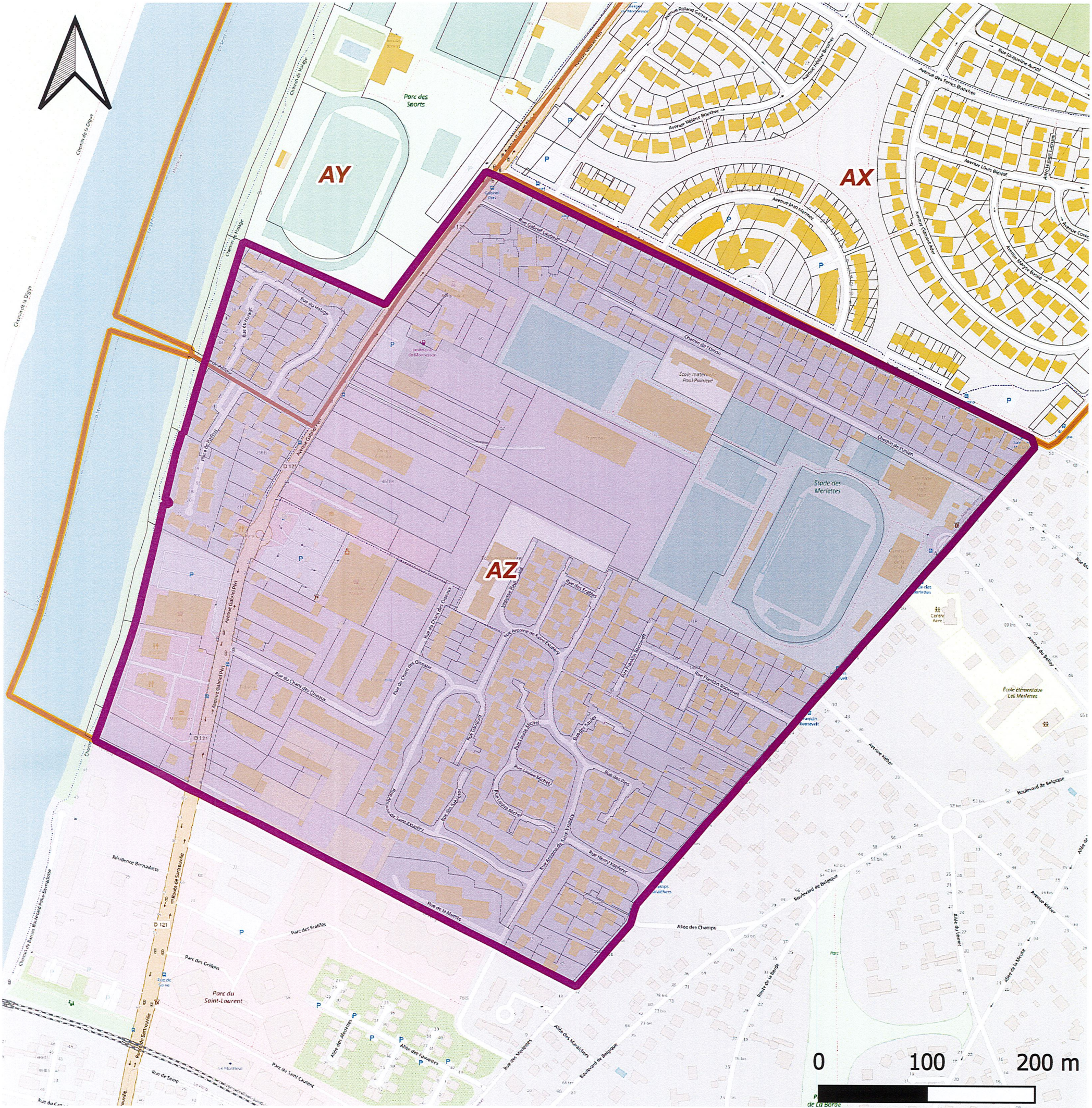
Le Maire

Nicole Bristol

Échelle : 1:5 000

Création carte : Mairie de Montesson - Service urbanisme - mai 2021

Fond de carte Open Street Map ; Cadastre Etalab (février 2021)



- Périmètre de DP commercial
- Sections cadastrales
- Bâti dur
- Périmètre de la commune
- Parcelles cadastrales
- Bâti léger

Vu pour être annexé à
la délibération n° 21-86.....
du Conseil Municipal
du 05 JUL 2021.....
Le Maire



Nicole Bristol

Instauration du Droit de préemption commercial - Quartier des Rabaux

Échelle : 1:5 000
Création carte : Mairie de Montesson - Service urbanisme - mai 2021
Fond de carte Open Street Map ; Cadastre Etalab (février 2021)



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Montesson, légalement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt et un, s'est réuni en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Mme Nicole BRISTOL, Maire.

Étaient présents : MM. Mmes Huguette FOUCHÉ, Pascal GIRAUD, Marie-Thérèse FLEURY, Mickaël LABIGNE, Jean-Baptiste BARONI, Marie-Christine PERUCCA, Maïssa GARGOURI, Maires-adjoints ; Dominique WINTERHALTER, Françoise FABRER (à compter du point n°21-73), Jean-François LESIGNE, Xavier CAPRON, Florence ROPION, Olivier GINESTET, Hubert RIBARDIERE, Anne GILLET, Jean-Baptiste NOÉ, Émeline SALLÉ, Martine DURA, Serge-Yves HANDSCHUH, Frédérique ROGÉ, Hélène JOUBERT, Gabriel RODRIGUES DOS REIS, Isabelle LESAVRE, Valérie LALLEMANT-RACHID (à compter du point n°21-85), Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés : MM. Mmes Martine GUICHENDUC (Pouvoir donné à M. Jean-Baptiste BARONI), Christophe OUCHET (Pouvoir donné à Mme Marie-Thérèse FLEURY), Vincent LASSAGNE (Pouvoir donné à Mme Florence ROPION), Agnès RICHARD (Pouvoir donné à M. Hubert RIBARDIERE), Patrice JAN (Pouvoir donné à M. Pascal GIRAUD), Delphine MARTIN (Pouvoir donné à Mme Dominique WINTERHALTER), François GANCEL (Pouvoir donné à Mme Huguette FOUCHÉ), M. Serge CANAPE (Pouvoir donné à Mme Valérie LALLEMANT-RACHID à compter de la délibération n°21-85).

Étaient absents non représentés : M. Mmes Françoise FABRER (jusqu'à la délibération n°21-72), Serge CANAPE (jusqu'à la délibération n°21-84) et Valérie LALLEMANT-RACHID (jusqu'à la délibération n°21-84).

Mme Florence ROPION est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité,

21-86) Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat.

- Conseil municipal du 5 juillet 2021 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.214-1 à L.214-3 et R.214-19 et suivants,

Vu le projet de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat instauré dans les trois quartiers de Montesson (plans annexés),

Vu le rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à Montesson dans le périmètre susvisé démontrant que la Ville est confrontée à un commerce de proximité qu'il convient de préserver en maîtrisant l'évolution et le développement commercial,

Considérant le rapport qui fait état de la situation et des enjeux à venir met en exergue notamment les points suivants :

- Au centre-Ville, il convient au vu des évolutions de ces dernières années de protéger l'attractivité du centre-ville, en maintenant les commerces de proximité, en renforçant la diversité commerciale, en confortant l'offre alimentaire tout en développant la diversité des activités non alimentaires ;
- Au quartier des Rabaux, la zone d'activité compte essentiellement des commerces liés à la vente ou la réparation d'automobiles et aux transports, ainsi que deux supermarchés et de la restauration rapide. L'instauration du périmètre permettra le développement d'activités tertiaires et de bénéficier d'opportunités d'implanter des commerces de proximité ;
- Au quartier de La Borde, en dehors du centre commercial, une vingtaine de commerces sont présents aux abords de la route départementale, à l'intérieur du quartier, on trouve quelques commerces disséminés. L'instauration du périmètre permettra de sauvegarder le commerce de proximité et de garantir la diversité commerciale.

Considérant que l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat dans les trois quartiers de Montesson permettra d'instaurer un droit de préemption commercial par lequel la Commune deviendra acquéreur prioritaire dans la perspective de pérenniser la diversité de l'offre commerciale, tout en assurant le maintien de l'activité en place ou en favorisant le développement d'autres activités artisanales et commerciales permettant de répondre aux besoins des habitants,

Considérant le risque de dépérissement qualitatif et quantitatif du commerce et de l'artisanat dans les quartiers de Montesson,

Considérant l'intérêt d'agir efficacement en vue d'assurer le maintien de l'activité en place, ou de diversifier l'offre, en instaurant un droit de préemption,

Considérant les avis favorables de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale et la Chambre des métiers et de l'artisanat,

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Des membres présents ou représentés,

Article 1^{er} : Approuve le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité situé dans les trois quartiers de Montesson selon les plans annexés ci-joints, dans lequel est instauré au profit de la Commune, un droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux, et terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m².

Article 2 : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme le 6 juillet 2021.

Le Maire,



Nicole BRISTOL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye le 09 JUIL. 2021
et de la publication le 09 JUIL. 2021
Le Maire,
Nicole BRISTOL

Le Directeur Général Adjoint
des Services



P. Kauffmann